



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE, ÉNERGÉTIQUE
ET NUMÉRIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

Plan national de résilience

Terres rares et aimants permanents

Lacq, mardi 5 mai 2026

Sommaire

Sommaire.....	2
Éditos.....	3
Le plan national de résilience « terres rares et aimants permanents » : des réponses concrètes à des défis multiples.....	5
Les principales annonces	6
AXE 1 : Sécuriser notre approvisionnement en terres rares et aimants permanents, un impératif de souveraineté.....	7
Métaux critiques et terres rares : une matière première critique	7
AXE 2 : L'État en soutien de la construction, sur le territoire, d'une chaîne de valeur complète de production d'aimants permanents à base de terres rares, nécessaires à la transition énergétique et la mobilité électrique	10
Des résultats concrets sur l'émergence d'une offre française permettant de couvrir une part importante des besoins de l'industrie européenne des aimants permanents à base de terres rares	10
Le Gouvernement renforce son soutien à la filière française des terres rares dans un contexte d'accélération nécessaire de l'atteinte de nos objectifs de résilience.....	14
Agir sur la demande pour sécuriser les approvisionnements et les débouchés de l'offre nécessaires au développement et à la pérennité de la filière	16
AXE 3 : Une démarche qui s'inscrit en cohérence avec les initiatives européennes (CRM act, plan ResourceUE) et internationale (G7)	18
Faire émerger une chaîne de valeur internationale résiliente.....	18
Annexe 1 : Chaîne de valeur de la fabrication d'un aimant à base de terre rare	19

Éditos



Roland LESCURE

Ministre de l'Économie,
des Finances et de la
Souveraineté industrielle,
énergétique et numérique
de France

Aujourd'hui, plus de 85 % des capacités mondiales de séparation de terres rares sont concentrées dans un seul pays. Or les terres rares sont au cœur des grandes transitions que nous conduisons : électrification, transition numérique, réindustrialisation, mais aussi effort de réarmement. Elles sont dans nos smartphones, dans nos éoliennes, dans nos voitures électriques, dans nos radars militaires. Dans un monde décarboné, les métaux critiques et terre rares seront aussi importantes que le pétrole.

Pour ne pas risquer de substituer une dépendance à une autre, il est de notre responsabilité de désensibiliser notre économie aux risques qui pèsent sur nos chaînes d'approvisionnement : coercition, conflit géopolitique, aléa climatique. C'est tout le sens du plan d'action national que nous présentons aujourd'hui : reconstruire une filière française de production de terres rares et d'aimants permanents qui conjugue exigence de souveraineté, exigence environnementale, retombées territoriales et création d'emplois. Notre stratégie est claire : en amont, sécuriser nos approvisionnements ; au cœur de la chaîne de valeur, augmenter nos capacités de production ; en aval, soutenir la demande adressée à la filière française. La France est à l'initiative d'une coordination internationale sur ce sujet, qu'elle a placé au cœur de sa présidence du G7 Finances comme du G7 des chefs d'État et de gouvernement.

La bonne nouvelle est que cet objectif de diversification est possible à horizon 2030. Demain, nous disposerons d'une filière qui placera la France parmi les nations capables de maîtriser leur destin industriel, plutôt que de subir les décisions des autres. Les premiers résultats sont là : des projets concrets voient le jour à Lacq, à La Rochelle et à Grenoble ; de nouvelles compétences se structurent ; nos territoires retrouvent une vocation industrielle que l'on croyait perdue. Chaque site créé ou relancé, chaque permis accordé, chaque partenariat noué nous rapproche un peu plus de notre indépendance et de notre prospérité.

A terme, nous retrouverons dans les mains des Français un bout de ce que notre industrie produit ici. Ce plan national Terres rares et aimants permanents contribuera directement à renforcer la souveraineté de la France, au service de notre puissance et de notre indépendance.



Sébastien MARTIN

Ministre délégué auprès
du ministre de l'Économie,
des Finances et de la
Souveraineté industrielle,
énergétique et numérique,
chargé de l'Industrie

Depuis plusieurs années, sur le terrain, on voit un mouvement clair : des projets industriels reviennent, des sites redémarrent, des compétences se reforment. Dans les terres rares et les aimants permanents, cette dynamique est désormais tangible. À La Rochelle, à Lacq, à Grenoble, des capacités industrielles se reconstruisent. Nous sommes en train de rebâtir, en France, une chaîne de valeur complète, du raffinage jusqu'à la production d'aimants.

C'est un point d'appui solide, et nous pouvons être fiers de ces projets. Parce qu'ils recréent de l'activité, de l'emploi, et surtout parce qu'ils nous permettent de reprendre la main sur des technologies qui sont au cœur de nos industries comme celles des moteurs électriques, de l'éolien, de l'électronique, et de la défense, dans un contexte où les dépendances extérieures restent fortes.

Pour autant, il faut aller au bout de la logique. Une filière industrielle ne tient pas uniquement par son offre. Elle tient parce qu'elle s'inscrit dans une chaîne complète, avec des débouchés sécurisés. Cela suppose une mobilisation des industriels clients. Les investissements engagés doivent maintenant se traduire par des décisions d'achat, des partenariats, des engagements dans la durée. C'est à cette condition que la filière pourra changer d'échelle.

Au fond, la réalité est simple. Sans résilience sur les terres rares, il n'y a pas de souveraineté industrielle. Et sans souveraineté industrielle, il n'y a pas de transition énergétique maîtrisée. Nous avons commencé à reconstruire cette filière. Nous avons les projets, les technologies, les territoires engagés. L'enjeu désormais, c'est de tenir dans la durée et d'accélérer collectivement pour produire, en France et en Europe, ce dont notre industrie a besoin.

Le plan national de résilience « terres rares et aimants permanents » : des réponses concrètes à des défis multiples

Face aux défis industriels, environnementaux et géopolitiques du XXI^e siècle, le plan national présenté aujourd'hui témoigne de la volonté de reconstruire une filière de production de terres rares et d'aimants permanents en France et en Europe qui conjugue exigence environnementale, retombées territoriales et création d'emplois.

Il s'inscrit dans une démarche plus globale de sécurisation des approvisionnements de nos industries en métaux critiques, présentée en septembre 2025.

Ce plan national de résilience « Terres rares et aimants permanents » vise notamment à :

- **Développer des capacités de production** sur les différents maillons de la chaîne de valeur des d'aimants permanents sur le territoire national ;
- **Sécuriser nos approvisionnements en concentrés miniers** contenant des terres rares ;
- **Agir sur la demande** pour sécuriser les approvisionnements et les débouchés de l'offre française et européenne nécessaires au développement et à la pérennité de la filière ;
- **Soutenir le développement sur le territoire national d'industries de recyclage** de terres rares et aimants permanents.

Les principales annonces

Le Gouvernement a engagé dès 2021 une stratégie de réduction de nos dépendances en métaux critiques et terres rares. La France est précurseur. Nous produirons à l'horizon 2030 :

- Des oxydes de terres rares pour satisfaire 10% de la demande mondiale en terres rares lourdes soit 100% des besoins européens et 25% des besoins européens en terres rares légères ;
- Des alliages de terres rares permettant de répondre à environ 10% des besoins de l'industrie européenne ;
- Des aimants NdFeB 100% recyclés notamment pour l'éolien en mer.

Le Gouvernement amplifie cet effort en 2026 par de nouvelles mesures :

1. **La garantie des projets stratégiques (GPS) va être assouplie** pour les projets d'extraction de terres rares pour favoriser les approvisionnements d'entreprises françaises
2. Au-delà des approvisionnements en terres rares, l'Etat est par ailleurs ouvert à discuter avec des traders en matières premières **des modalités permettant de mieux sécuriser nos approvisionnements en minéraux critiques, par le biais, le cas échéant, d'une mobilisation de la garantie des projets stratégiques.**
3. **Le crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte (C3IV) est prolongé jusqu'à fin 2028 et voit sa mise en œuvre simplifiée pour les projets de terres rares qui** pourront désormais bénéficier au marché de l'automobile
4. **France 2030 permettra de soutenir une dizaine de projets supplémentaires jusqu'à 2027** via la prolongation de l'appel à projets « métaux critiques »
5. **Le fond Infravia soutenu par l'Etat depuis 2022 a réalisé deux premiers investissements** dans Core Lithium en Australie et Carester à Lacq.
6. **L'Etat incitera à la diversification de l'approvisionnement en aimants permanents du secteur de l'éolien offshore** en requérant dans le cadre de l'AO 10 à venir que moins de 50 % des aimants proviennent du pays dominant à l'échelle mondiale. **Les Ministres encouragent l'ensemble des développeurs à proposer des offres avec minimum 25% d'aimants permanents européens.**
7. La France demandera la prise en compte de l'origine géographique des **aimants permanents dans les composants d'un moteur électrique qualifié de « Made in Europe »** dans l'*Industrial Accelerator Act* et REsourceEU
8. Le Gouvernement encouragera l'innovation et le développement en France de **composants automobiles sans terres rares (notamment lourdes)** via un axe dédié dans le cadre des prochaines relèves de l'appel à projet CORAM.
9. **L'Etat exigera pour les grandes entreprises de la filière automobile la transmission d'un plan de diversification de leurs approvisionnements en aimants permanents / terres rares pour être éligibles aux appels à projets automobile France 2030.**

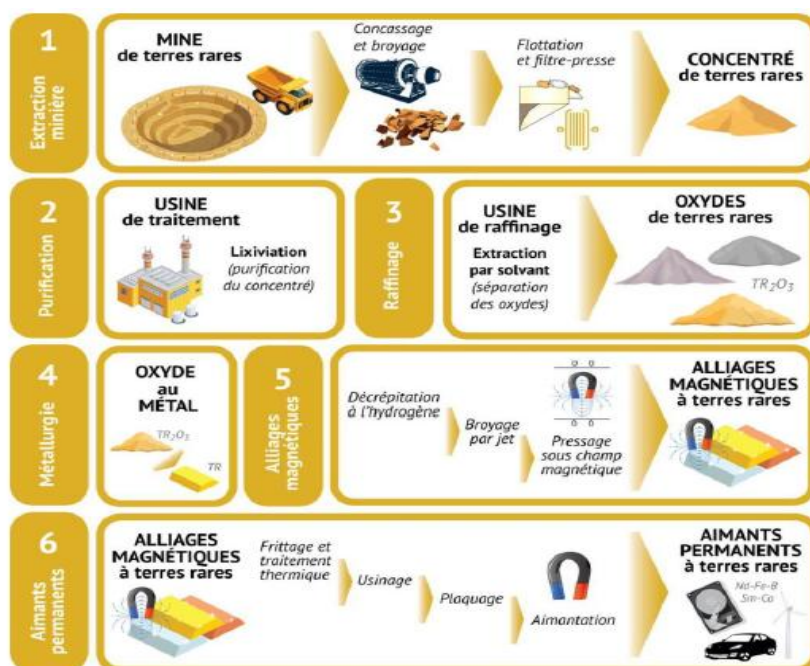
AXE 1 : Sécuriser notre approvisionnement en terres rares et aimants permanents, un impératif de souveraineté

Métaux critiques et terres rares : une matière première critique

Dans un contexte de changement climatique, la dépendance énergétique se double d'une dépendance à l'approvisionnement sûr et abordable d'une grande variété de matières premières, parmi lesquelles les métaux critiques et singulièrement les terres rares. Ces dernières sont indispensables pour opérer les transformations aptes à réduire nos dépendances énergétiques, en contribuant notamment aux technologies d'électrification de l'industrie, des transports et des services qui sont indispensables pour réussir le plan d'électrification publié par le Gouvernement en réponse à la crise en cours au Moyen-Orient.

Présentation de la chaîne de valeur des terres rares et des aimants permanents

La chaîne de valeur des aimants permanents à base de terres rares consiste en quatre grandes phases : l'extraction minière des terres rares et leur concentration, la séparation des oxydes de terres rares, la métallisation de ces oxydes en différents alliages et enfin la fabrication des aimants permanents¹



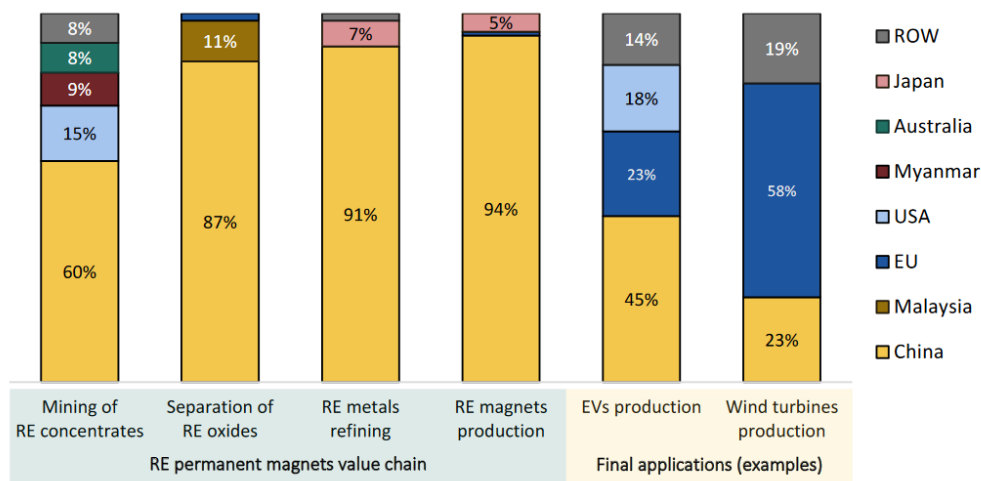
Source :

<https://www.mineralinfo.fr/fr/ecomine/marche-des-terres-rares-2022-filieres-dapprovisionnement-aimants-permanents>

¹ Voir annexe 1

La Chine domine largement les différents maillons de la chaîne de valeur des aimants permanents à base de terres rares

La Chine occupe aujourd’hui une position largement dominante sur l’ensemble des maillons de la chaîne de valeur des aimants permanents à base de terres rares, de l’extraction des minerais à leur transformation, jusqu’à la fabrication des produits finis.



Own design based on: USGS (2022); IEA (2021); Gauss et al. (2021); King (2022); CMA UK (2022).

Les aimants Néodyme Fer Bore (NdFeB), un composant essentiel pour l’automobile (notamment électrique) et les éoliennes off-shore

Les aimants NdFeB (néodyme–fer–bore) occupent une place hautement stratégique dans l’industrie et un levier clef de compétitivité pour de nombreux secteurs en raison de leur rôle central dans de nombreuses technologies critiques, notamment dans l’électrification de nos industries. Indispensables à la fabrication des moteurs électriques des éoliennes (composant représentant 1,5% du coût de développement des projets éoliens) et des véhicules électriques (composant représentant de l’ordre de 250€ par véhicule électrique dont 200€ pour le seul groupe motopropulseur²), ainsi que d’équipements électroniques avancés, ils sont au cœur des dynamiques de transition énergétique et de souveraineté industrielle. Leur production repose sur des matières premières issues des terres rares, notamment des terres rares lourdes, dont l’approvisionnement est géopolitiquement sensible, renforçant leur dimension stratégique. À ce titre, les aimants NdFeB ne sont pas seulement des composants techniques, mais des éléments déterminants pour l’indépendance technologique et la sécurité des chaînes d’approvisionnement industrielles.

- **Le besoin global de l’industrie européenne est estimé entre 36kt et 45kt d’aimants NdFeB en 2030, dont 15 à 26kt pour l’industrie automobile et 11kt pour l’industrie de l’éolien.**

² Il y a également des aimants permanents dans les moteurs des auxiliaires (l’essuie-glace, les lèves vitres, les ventilateurs, l’ABS, etc.)

Les aimants Samarium Cobalt pour notamment la filière aéronautique et défense

Les aimants samarium-cobalt (SmCo) constituent une autre catégorie d'aimants permanents de haute performance, particulièrement prisée dans les environnements exigeants. Moins puissants que les aimants NdFeB mais nettement plus stables à haute température, ils conservent leurs propriétés magnétiques dans des conditions extrêmes, notamment au-delà de 300 °C, et présentent une excellente résistance à la corrosion sans nécessiter de revêtement protecteur. Ces caractéristiques en font des composants stratégiques pour des secteurs critiques tels que l'aéronautique, le spatial, la défense ou encore le ferroviaire. Comme pour les NdFeB, leur fabrication repose sur des terres rares, notamment le samarium, ce qui confère à leur approvisionnement une dimension géopolitique et renforce leur importance dans les enjeux de souveraineté technologique et industrielle.

→ **Le besoin global de l'industrie européenne est estimé à quelques centaines de tonnes d'aimants en 2030.**

Des risques croissants de restriction des exportations de terres rares et aimants permanents de plus en plus importantes

Les différentes licences d'exportations relatives aux terres rares et aimants permanents témoignent d'un risque croissant de restrictions, voire d'interdictions ciblées d'exportation. Ce risque fait peser une menace directe sur les chaînes de valeur industrielles européennes, fortement dépendantes de ces matériaux critiques, en particulier dans les secteurs de l'automobile, des énergies renouvelables et de l'électronique. Elle exposerait nos industries à des ruptures d'approvisionnement, à une volatilité accrue des prix et, in fine, à une perte de compétitivité. A ce risque objectif s'ajoute la vulnérabilité aux tensions géopolitiques des chaînes d'approvisionnement mondialisées et de ses goulets d'étranglement à l'exemple récent du détroit d'Ormuz. Anticiper ce risque est donc devenu un impératif stratégique pour préserver notre autonomie industrielle.

Le secteur industriel est engagé dans l'adaptation

Le 16 décembre 2025, Sébastien Martin, ministre délégué chargé de l'Industrie et Nicolas Forissier, ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité, ont réuni à Bercy l'ensemble des acheteurs significatifs de terres rares afin de les engager à préparer un plan de diversification de leurs approvisionnements en terres rares et aimants permanents. 15 plans de diversification ont été produits à ce jour par les principaux industriels, illustrant leur engagement dans la démarche et leur pleine conscience des enjeux de diversification.

AXE 2 : L'État en soutien de la construction, sur le territoire, d'une chaîne de valeur complète de production d'aimants permanents à base de terres rares, nécessaires à la transition énergétique et la mobilité électrique

Des résultats concrets sur l'émergence d'une offre française permettant de couvrir une part importante des besoins de l'industrie européenne des aimants permanents à base de terres rares

Une offre de séparation des terres rares, de classe mondiale, en construction en France

L'Europe ne dispose pas, à ce jour, de capacité de raffinage de terres rares lourdes et peu de capacité de raffinage de terres rares légères (87% de la séparation des terres rares se fait en Chine). Aucune production d'alliage métallique à base de terres rares n'est également opérationnelle sur le territoire de l'Union européenne (91% de la métallisation des terres rares en Chine).

Pour la phase de séparation des terres rares, les usines de Carester à Lacq et Solvay à La Rochelle, soutenues par l'Etat, pourront produire 3800 tonnes d'oxydes de terres rares légères et 800 tonnes de terres rares lourdes en 2030, en complément de la production de la future usine de Neo en Estonie (3000 tonnes/an de terres rares légères).

Les besoins de l'industrie européenne en 2030 étant estimés à au moins 15 000 tonnes de terres rares légères et 850 tonnes de terres rares lourdes, **plus de 50% des besoins en terres rares pour les aimants NdFeB de l'industrie européenne seront ainsi couverts par la production européenne à l'horizon 2030** (et 100% des besoins français).

Présentation des activités du site de Solvay à La Rochelle

Le projet porté par Solvay repose sur la modernisation et l'extension du site historique de La Rochelle, pionnier mondial de la séparation, afin d'en faire l'une des rares installations hors de Chine capables de traiter l'ensemble des terres rares. Concrètement, le projet vise à développer une capacité industrielle de séparation d'oxydes de terres rares (notamment néodyme et praséodyme). Il s'appuie à la fois sur des approvisionnements primaires et sur le recyclage de matériaux.

Au-delà de ses aspects industriels, ce projet symbolise la reconquête d'un savoir-faire historique français dans la séparation des terres rares, en redonnant un rôle central au site de La Rochelle dans une filière devenue clé pour la souveraineté technologique européenne. L'ambition affichée est de produire de l'ordre de 3000 tonnes par an de Néodyme, Praséodyme (production et ventes de quelques centaines de tonnes depuis avril 2025) ainsi que des oxydes de samarium, yttrium et gadolinium (200 à 400 tonnes par an)

Soutien de l'Etat au projet :

30 M€ de soutien public via le C3IV et France 2030.

Présentation des activités du site CAREMAG (Lacq)

Le projet CAREMAG doit permettre de produire plus de 500 tonnes de dysprosium et 100 tonnes de terbium par an par séparation de terres lourdes, ainsi que 800 tonnes de terres rares légères (Néodyme, Praséodyme) à partir de concentrés miniers et du recyclage d'aimants permanents. Il doit permettre de sécuriser 10% des besoins mondiaux en oxydes de terres rares lourdes en 2030 (600 tonnes par an de terres rares lourdes séparées). Ce projet génèrera plus de 90 emplois à Lacq et 13 emplois à Vénissieux.

Soutien de l'Etat au projet

Représentant 185M€ d'investissements productifs, ce projet est rendu possible grâce à l'engagement à hauteur de 106 millions d'euros de l'Etat Français (via France Relance, France 2030 et le crédit d'impôt industrie verte) depuis le début du projet.

Cet ambitieux projet industriel est également rendu possible grâce au soutien de l'Etat japonais. En effet l'Organisation publique japonaise pour la sécurité des métaux et de l'énergie (« JOGMEC ») et Iwatani Corporation, société privée japonaise, via leur co-entreprise « Japan France Rare Earth Company», se sont engagés financièrement à hauteur de 110 M€ en fonds propres et en dette d'actionnaire dans l'usine Caremag. Cet investissement s'accompagne par ailleurs de la signature d'un accord d'achat long terme pour la fourniture au Japon d'oxydes de terres rares lourdes produits par Caremag.

Le fonds d'investissements dédié aux métaux critiques géré par la société InfraVia Capital Partners a également signé un « term sheet » en vue d'investir dans Carester. Cet investissement minoritaire du fonds Métaux Critiques d'InfraVia serait réalisé aux côtés de USA Rare Earth, société américaine spécialisée dans les minéraux critiques, également actionnaire de Less Common Metals.

IMPACT

En 2022, aucune capacité de séparation des terres rares dédiées à la fabrication des aimants permanents en France et aucune capacité de séparation de terres rares lourdes en Europe.

Aujourd'hui, d'ici 2028, la France pourra produire des oxydes de terres rares pour satisfaire 10% de la demande mondiale en terres rares lourdes (et 100% des besoins européens) et 25% des besoins européens en terres rares légères.

Une offre de production d'alliages des terres rares légères et lourdes devrait également émerger à Lacq

Less Common Metals (LCM) a annoncé lors de Choose France 2025 son intention d'investir en France à Lacq, aux côtés de Carester, dans une usine de métallisation des terres rares. Le foncier à Lacq a été identifié.

Il est envisagé que LCM traite les oxydes de Carester dans un premier temps, puis ceux de Solvay en complément. LCM négocie en parallèle avec les principaux clients de Carester afin de métalliser leurs oxydes. Au final, LCM pourrait métalliser 1 350 tonnes par an et fabriquer 2 400 tonnes d'alliages par an en France (environ 10% des besoins européens). Le projet sera accompagné par le crédit d'impôt industrie verte à hauteur de maximum 59M€.

IMPACT

Hier, aucune capacité de métallisation des terres rares dédiées à la fabrication des aimants permanents en Europe (hors Grande Bretagne)

A l'horizon 2029, la France pourra produire des alliages de terres rares permettant de répondre à environ 10% des besoins de l'industrie européenne.

Développer en France une offre de production d'aimants permanents pour les différentes filières industrielles stratégiques françaises et européennes

Face au constat qu'aucune capacité de production d'aimants permanents n'existait en France et que peu de capacités de production étaient opérationnelles en Europe³, le gouvernement s'est mobilisé pour faire émerger des usines de production d'aimants permanents à base de terres rares : une première étape a été franchie avec l'inauguration en juin 2024 de la ligne pilote de MagREESource.

Les projets européens identifiés à date ne couvriront toutefois au mieux que 25% des besoins européens en aimants. Les efforts pour attirer en France au moins une autre usine d'aimants permanents seront poursuivis.

Présentation du projet de MagREESource

MagREESource, spin-off du CNRS créée en 2020 et basée à Grenoble, a développé un procédé innovant de recyclage des aimants permanents à base de terres rares en boucle courte (ie. recyclage d'aimants à partir de déchets d'aimants) via une technologie d'hydrogénation. La société mise ainsi sur les aimants déjà présents sur le sol européen dont on estime le stock en Europe à 5000 tonnes en 2022 et 15000 tonnes d'ici 2035. La ligne pilote en fonctionnement à côté de Grenoble a d'ores et déjà produit à date près de 50 tonnes d'aimants recyclés. La prochaine étape est l'investissement dans une première usine pour atteindre une capacité de 500 tonnes d'aimants recyclés par an d'ici 2029 puis de 1000 tonnes en 2030.

Soutien de l'Etat au projet

MagREESource a été lauréat de l'AAP Résilience de France Relance et de l'AAP Métaux critiques de France 2030 pour un montant total d'environ 26,5M€. Il a également bénéficié du crédit d'impôt industrie verte pour 25M€.

IMPACT

En 2022, aucune capacité de production d'aimants permanents en France et en Europe issus de la filière du recyclage

Aujourd'hui, à l'horizon 2030, la France pourra produire des aimants NdFeB 100% recyclés.

Construire des relations de confiance avec des partenaires internationaux pour sécuriser les approvisionnements en terres rares de l'industrie française

La France a signé plus de 20 accords bilatéraux de coopération sur les métaux stratégiques, dont les terres rares, avec des pays miniers et industriels depuis 3 ans. Les coopérations industrielles sont ainsi par exemple renforcées dans ce domaine par la signature récente d'une feuille de route commune avec le Japon et d'une lettre d'intention avec la Corée du Sud.

Dans le domaine minier, la signature de contrats de coopération technique contre une sécurisation des approvisionnements en concentrés de terres rares avec les projets portés par Malaco (Malaisie), Torngat (Canada), Brazilian Rare Earths (Brésil) et Frontier

³ Vacuumschmelze (Finlande) produit 1 250 tonnes par an d'aimants et NPM (Estonie) installe une capacité de production de 2000 tonnes d'aimants extensible à 5000 tonnes par an.

Rare Earth (Afrique du Sud) vise à sécuriser les besoins en concentrés de terres rares de la future usine de séparation de Carester à Lacq.

La France poursuit cette politique de coopération bilatérale renforcée dans le domaine des métaux stratégiques et des terres rares avec par exemple la signature récente de nouveaux accords avec l'Inde et la Norvège.

Le fonds d'investissements dédié aux métaux critiques géré par la société InfraVia Capital Partners a également vocation à investir dans des projets miniers à l'étranger pour sécuriser nos approvisionnements en terres rares (la France ne disposant pas de mines riches en terres rares).

IMPACT

En 2022, aucun dialogue structuré avec les pays producteurs sur les minerais critiques

Aujourd'hui, signature de plus de 20 accords bilatéraux de coopérations sur les minerais avec des pays tiers qui permettent d'appuyer les projets de nos industriels à l'international

Le Gouvernement renforce son soutien à la filière française des terres rares dans un contexte d'accélération nécessaire de l'atteinte de nos objectifs de résilience

Accompagner le financement par des acteurs privés de projets miniers à l'étranger et en Europe

La Garantie des Projets Stratégiques (GPS) opérée pour le compte de l'Etat par Bpifrance Assurance export vise à accompagner des projets considérés comme stratégiques pour l'économie française. Cet outil, conforme au cadre européen relatif aux aides d'Etat, permet de garantir une partie du financement bancaire orienté vers les dépenses d'investissement de projets stratégiques, en France ou à l'étranger. La GPS peut être mobilisée à l'étranger sur des projets qui contribuent directement à la sécurisation de l'approvisionnement en métaux d'industriels français. A titre d'exemple, la GPS a contribué au financement de la mine de lithium de Vulcan, située en Allemagne, en contrepartie d'approvisionnement pour les industriels français. Plusieurs projets concernant la chaîne des valeurs des terres rares et des aimants sont par ailleurs en cours d'instruction.

Annnonce n°1 : la garantie des projets stratégiques (GPS) va être assouplie pour les projets d'extraction de terres rares pour favoriser les approvisionnements d'entreprises françaises : nous serons désormais en mesure de garantir la dette à hauteur de deux fois la proportion des offtakes français pour ces projets [Dans la limite maximale de 50% de la dette du projet]. Cette évolution rendra les acheteurs français plus attractifs auprès des projets miniers en terres rares, dans un contexte de compétitivité accrue pour accéder à ces ressources.

Annnonce n°2 : Au-delà des approvisionnements en terres rares, l'Etat est par ailleurs ouvert à discuter avec des traders en matières premières des modalités permettant de mieux sécuriser nos approvisionnements en minéraux critiques, par le biais, le cas échéant, d'une mobilisation de la garantie des projets stratégiques.

IMPACT

Hier, la Garantie des projets stratégique permettait de couvrir qu'une part limitée de la dette de projets visant à sécuriser les approvisionnements de l'industrie française.

Aujourd'hui, il sera plus intéressant d'approvisionner les acheteurs français du fait d'une mobilisation accrue de la garantie de l'Etat sur les projets de terres rares.

Des dispositifs publics afin de relocaliser sur le territoire une chaîne de valeur allant du raffinage des terres rares à la production d'aimants permanents

Le crédit d'impôt industrie verte a été mis en place en 2024 par Bruno Le Maire et Roland Lescure et mobilisé à hauteur de 180 M€ (pour 600 M€ d'investissements productifs entraînés) pour l'ensemble des quatre projets concernant la chaîne de valeur des terres rares et aimants permanents en France (Carester, Solvay, LCM et MagREEsource).

Annnonce n°3 : Le crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte (C3IV) est prolongé jusque fin 2028 et voit sa mise en œuvre simplifiée pour faciliter le soutien aux projets de la chaîne de valeur des terres rares (suppression du conditionnement à la réalisation de 50 % de chiffre d'affaires des projets dans le marché de l'éolien). Via France 2030, le Gouvernement a déjà accompagné près de 40 projets pour environ 330 M€ de soutien public et 2,7 Md€ d'investissements industriels dans le raffinage de métaux critiques et la réduction de nos dépendances amont.

Annnonce n°4 : France 2030 va permettre de soutenir une dizaine de projets supplémentaires jusqu'à 2027 via la prolongation de l'appel à projet de soutien aux projets de métaux critiques dont les terres rares.

Le fonds d'investissements dédié aux métaux critiques géré par la société InfraVia Capital Partners a été lancé en 2023. Les investissements peuvent couvrir des projets portant sur toute la chaîne de valeur ajoutée de ces métaux – de l'extraction à la transformation et au recyclage – en France et à l'international. Abondé à hauteur de 500 M€ par l'Etat grâce à la mobilisation du plan France 2030 (pour une taille cible de 2Mds€), ce fonds a vocation à être investi par des partenaires privés, industriels comme financiers, contre des offtakes.

Annnonce n°5 : le fond Infravia soutenu par l'Etat depuis 2022 a réalisé deux premiers investissements dans Core Lithium en Australie et Carester à Lacq.

IMPACT

Hier, le Crédit d'impôt industrie verte permettait de soutenir uniquement les usines de production de terres rares et d'aimants permanents réalisant majoritairement du chiffre d'affaires dans le secteur de l'éolien.

Aujourd'hui, il permettra de soutenir des projets jusqu'en 2028 et sera accessible à tous les projets de raffinage de terres rares sans condition de secteur, par exemple, pour des aimants destinés aux moteurs des véhicules électriques.

Agir sur la demande pour sécuriser les approvisionnements et les débouchés de l'offre nécessaires au développement et à la pérennité de la filière

Le Gouvernement souhaite inclure, notamment dans le cadre des discussions concernant l'Industrial Accelerator Act (IAA), des exigences de contenu européen en matière d'aimants permanents à base de terres rares dans les dispositifs de soutien aux filières de l'aval, afin de soutenir la demande en aimants européens

Annnonce n°6 : L'Etat incitera à la diversification de l'approvisionnement en aimants permanents du secteur de l'éolien offshore en requérant, dans le cadre de l'AO 10 à venir, que moins de 50 % des aimants proviennent du pays dominant à l'échelle mondiale. Les Ministres encouragent l'ensemble des développeurs à proposer des offres avec minimum 25% d'aimants permanents européens.

L'AO 10 pour l'éolien offshore prévoit le déploiement d'environ 10 GW d'éoliennes en mer avant 2040, ce qui représente près de 8 000 tonnes d'aimants permanents nécessaires au fonctionnement des génératrices d'électricité, représentant environ 1,5% du coût de développement des projets. Si les producteurs d'éoliennes en mer anticipent déjà la diversification de leur chaîne d'approvisionnement en terres rares et aimants permanents pour parer aux aléas géopolitiques, le Gouvernement a décidé de sécuriser la souveraineté énergétique française en appliquant aux futurs appels d'offres les critères de résilience du Net Zero Industry Act européen. Ces critères, que le Gouvernement souhaite compléter à l'avenir par des critères de « Made in Europe » explicites dans le cadre du futur Industrial Accelerator Act européen, visent dès à présent à inciter la filière de l'éolien en mer à recourir pour ses aimants permanents à l'offre européenne en devenir.

Annnonce n°7 : La France demandera la prise en compte de l'origine géographique des aimants permanents dans les composants à valoriser pour justifier qu'un moteur électrique est « Made in Europe » dans l'Industrial Accelerator Act et REsourceEU

L'IAA envisage de conditionner l'octroi de l'ensemble des soutiens publics à l'obtention d'un label « Made in Europe ». Aussi, la définition du véhicule « made in Europe » devient un levier stratégique pour orienter les chaînes de valeur. Les aimants permanents, essentiels notamment pour les moteurs électriques et représentant un coût estimé à environ 200€ par véhicule, représentent un maillon critique encore largement dépendant d'approvisionnements extra-européens. Tandis qu'une offre européenne se structure actuellement, le soutien de la France à une meilleure valorisation des aimants produits ou recyclés en Europe dans le cadre de l'IAA permettra d'encourager les constructeurs à privilégier des sources européennes, et

contribuera ainsi à structurer une filière locale du recyclage et de la production d'aimants, créatrice d'emplois et de valeur ajoutée.

Annnonce n°8 : Le Gouvernement encouragera l'innovation et le développement en France de composants automobiles sans terres rares (notamment lourdes) via un axe dédié dans le cadre des prochaines relèves de l'appel à projet CORAM.

Dans un contexte de transition vers le véhicule électrique et de recomposition des chaînes d'approvisionnement mondiales, l'industrie automobile française est fortement dépendante des terres rares, souvent extraites et transformées hors d'Europe, en particulier pour ses composants critiques (moteurs, électronique). Cette dépendance expose les constructeurs et équipementiers à des risques croissants. Encourager l'innovation autour de composants automobiles sans terres rares, notamment lourdes, répond ainsi à un impératif de souveraineté industrielle. En intégrant un axe dédié à cet objectif dans les prochaines relèves de l'appel à projets CORAM, l'État pourra orienter la recherche et l'investissement vers des alternatives technologiques plus résilientes. Cela implique de mobiliser l'écosystème industriel, académique et des startups pour concevoir de nouveaux matériaux, moteurs ou systèmes électroniques moins dépendants de ces ressources critiques.

Annnonce n°9 : L'Etat exigera pour les grandes entreprises de la filière automobile la transmission d'un plan de diversification de leurs approvisionnements en aimants permanents / terres rares pour être éligibles aux appels à projets automobile France 2030.

Exiger des grandes entreprises du secteur la transmission d'un plan de diversification de leurs approvisionnements pour avoir accès aux financements publics du programme France 2030. Cette mesure vise à inciter les entreprises du secteur automobile à faire l'examen de leurs vulnérabilités, identifier des sources alternatives, développer des partenariats stratégiques et investir dans des solutions de substitution ou de recyclage pour renforcer la résilience industrielle du secteur. Elle dotera l'État d'une vision plus fine des dépendances du secteur, lui permettant d'anticiper les risques systémiques. Le suivi régulier de ces plans garantira leur mise en œuvre effective.

AXE 3 : Une démarche qui s'inscrit en cohérence avec les initiatives européennes (CRM act, plan ResourceUE) et internationale (G7)

Faire émerger une chaîne de valeur internationale résiliente

La présidence française du G7 a fait du renforcement des chaînes de valeur des métaux stratégiques dont les terres rares pour les aimants permanents une priorité

Des chaînes d'approvisionnement de terres rares, résilientes, transparentes et diversifiées sont indispensables pour réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience économique. Pour relever ce défi, la présidence française du G7 approfondira la coopération multilatérale axée sur la transparence, la durabilité et un commerce fondé sur des règles en s'appuyant sur les progrès accomplis sous la présidence canadienne du G7 en 2025, notamment l'Alliance canadienne pour la production minière et la feuille de route pour un marché fondé sur des normes, et en adoptant une approche pragmatique pour obtenir des résultats concrets d'ici le sommet d'Evian de juin 2026.

Les travaux ont pour objectif de :

- Renforcer la résilience de la chaîne d'approvisionnement grâce à des partenariats dans le renforcement des capacités industrielles afin de diversifier les sources, de l'exploitation minière et du raffinage responsables à l'économie circulaire, tout en respectant des normes environnementales élevées.
- Accélérer la transparence et la traçabilité des approvisionnements, en dialogue étroit avec les pays producteurs et consommateurs.
- Favoriser un environnement de marché plus prévisible, attrayant et durable afin de soutenir l'investissement et la planification à long terme, notamment par des accords d'extraction, la coopération en matière de constitution de stocks stratégiques et, à terme, des politiques commerciales coordonnées.
- Aller de l'avant en matière d'économie circulaire et d'utilisation efficace des ressources, en encourageant la substitution, la réutilisation, le recyclage et en maximisant la valorisation des déchets du G7.

*

* *

Annexe 1 : Chaîne de valeur de la fabrication d'un aimant à base de terre rare

La fabrication des aimants permanents s'inscrit dans une chaîne de valeur complexe qui peut être décomposée en six grandes étapes :

- **Extraction minière** : la première étape consiste à extraire les minerais contenant des terres rares, le plus souvent depuis des mines à ciel ouvert. La roche est concassée pour être progressivement réduite en poussières contenues dans une boue humide. Cette boue subit ensuite une étape de flottation qui nécessite l'utilisation de quantités importantes d'eau et produits chimiques pour séparer les terres rares du reste du minerai. On obtient alors un concentré de terres rares (environ 60 % de terres rares).
- **Purification / enrichissement** : le concentré de terres rares subit ensuite une étape de purification par lixiviation qui consiste à plonger le concentré dans un solvant approprié afin d'augmenter à nouveau la pureté en terres rares (concentration supérieure à 90%). Les produits chimiques utilisés pour cette étape de purification sont considérés comme agressifs (acide sulfurique, acide chlorhydrique, acide nitrique ou encore soude caustique). C'est également lors de cette étape que sont extraits les éléments radioactifs.
- **Raffinage / séparation** : à la fin de l'étape d'enrichissement, un mélange de terres rares est obtenu, qu'il convient de séparer. La séparation des terres rares se fait soit par des opérations chimiques telles que l'oxydation sélective, la réduction sélective ou encore des techniques d'échanges d'ions. Cette étape est très complexe et peut nécessiter jusqu'à 1000 équipements en série, permettant d'obtenir des oxydes de terres rares.
- **Métallurgie** : cette étape consiste à transformer les oxydes de terres rares obtenus lors du raffinage en un alliage métallique qui pourra être exploité industriellement pour fabriquer des aimants permanents. La méthode la plus répandue pour produire ces métaux de terres rares est l'électrolyse en sels fondus. Les différents métaux de terres rares sont ensuite fusionnés pour obtenir l'alliage métallique souhaité pour fabriquer l'aimant.
- **Fabrication de l'alliage magnétique** : les différents métaux de terres rares sont ensuite fusionnés pour obtenir l'alliage métallique souhaité pour fabriquer l'aimant (fer, néodyme, bore), alliage qui est ensuite broyé pour produire une poudre magnétique.
- **Fabrication de l'aimant** : Cette poudre magnétique est ensuite utilisée pour fabriquer l'aimant permanent via des techniques qui diffèrent selon les caractéristiques recherchées (frittage, moulage, fabrication additive etc.).

Contacts presse :

Cabinet de Roland Lescure : presse.mefisien@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet de Sébastien Martin : presse@cabinets.industrie.gouv.fr